

## Évaluation de la lecture d'une pochette dvd.

Nom de l'élève :

Date :

Une qualité à souligner :

Un point à améliorer en priorité :



**Remettre l'image avec la copie.**

**R E J E T**

### Rubrique 1 : Lecture de l'image ( / 17)

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Le signalement est exact et complet.   | 0 1   |
| 2. La géométrie de l'image est suffisamment décrite. Une reproduction de l'oeuvre porte les traces de cette observation                       | 0 1 3 |
| 3. Les aspects sémiologiques sont suffisamment étudiés .  | 0 1 2 |
| 4. Les aspects communicationnels sont étudiés.  | 0 1 2 |
| 5. La terminologie spécifique est maîtrisée.  | 0 1   |
| 6. Le commentaire est pertinent.  | 0 1   |
| 7. Le nombre d'observations et d'interprétations fondées est suffisant.   | 0 1 3 |
| 8. L'image est mise en relation avec le texte (au sens large) qu'elle illustre. Le commentaire est riche et fondé sur des citations précises. | 0 2 4 |

### Rubrique 2 : Langue et textualisation ( / 10)

- |   |       |
|---|-------|
| 11. Le texte est mis en pages (ponctuation, paragraphes, titrage, alinéas, pagination, marges, soin).   | 0 1   |
| 12. L'emploi des temps et des modes est correct. Les accords sont correctement établis. (max. 1 erreur / page) Les référents sont aisément identifiables. | 0 1 2 |
| 13. Le texte est structuré et organisé (paragraphes homogènes et progressifs, articulation). Les titres sont ajustés au contenu (titres pleins).          | 0 1 2 |
| 14. Des procédés de substitution lexicaux et syntaxiques assurent la progression.   | 0 1 2 |
| 15. Le texte est rédigé de façon continue, il comporte une introduction (intéresser, présenter, baliser) et une synthèse finale.                          | 0 1 2 |
| 16. L'orthographe lexicale est correcte (max. 2 erreurs/page).  | 0 1   |

*Analyser différents types de textes littéraires. (G 5 tâche-joker)* est vérifiée (\*)  
La compétence Q3. Lire un texte, l'apprécier et faire part n'est pas vérifiée de sa lecture.

avec la mention : **SF S B TB**

(\*) Dans l'enseignement général et technologique, la compétence est tenue pour acquise lorsque la moitié des points est atteinte sous chaque rubrique.